

opposition. Il ne conviendrait pas que je relève ces arguments maintenant. Je crois qu'à ce moment-là, ils avaient été acceptés en toute bonne foi.

C'est une sorte de perversion, il me semble, de laisser entendre que si un député estime qu'une mesure est mauvaise et pourrait être remplacée par une meilleure et que, par conséquent, il se prononce contre cette mesure, cela signifie qu'il s'oppose aux avantages qui pourraient en découler pour certaines régions du pays. En fin de compte, c'est notre devoir ici de faire de bonnes lois. Il nous incombe de critiquer les défauts que renferment les lois. Si nous estimons qu'une loi est essentiellement mauvaise, comme l'est celle-ci, d'après moi, car elle fait fi de la promesse du premier ministre en laissant de côté le véritable principe de la péréquation, il est certes de notre devoir de voter contre une telle mesure. Je ne trouve pas à redire parce que je connais le ministre des Finances, mais je ne pense pas que c'est améliorer nos débats que de prêter aux autres des intentions qu'ils n'ont pas.

(Texte)

M. Lafrenière: Monsieur le président, je tiens à remercier l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) de la mise au point qu'il a faite à la Chambre, il y a quelques moments, lorsqu'il a dit qu'une loi spéciale visant les subventions aux universités serait proposée, et surtout d'avoir déclaré que le gouvernement tiendrait compte du fait que certaines provinces ne peuvent accepter de subventions directes du gouvernement fédéral pour fins d'éducation.

Je compte bien que se réaliseront alors les espoirs que j'ai exprimés hier au cours de mes remarques sur le débat actuel.

M. Robichaud: Au cours de sa brève participation au débat précédant la deuxième lecture de ce bill, hier, l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Fournier) a fait allusion aux «hurlements qu'ont fait entendre, à la Chambre, un certain nombre de députés, durant le présent débat».

D'après le dictionnaire *Larousse*, «hurlement» signifie: cri particulier au loup et au chien. J'espère que l'honorable député ne faisait pas allusion aux discours qu'ont prononcés hier, par exemple, l'honorable ministre des Forêts (M. Flemming), l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) et le premier ministre lui-même (M. Diefenbaker).

L'honorable député m'a aussi accusé d'avoir insulté les Acadiens et les Canadiens français parce que j'ai osé prononcer mon discours dans l'une des deux langues officielles au pays.

Monsieur le président, je n'ai pas à rougir de mon attitude, de mon patriotisme, aussi

[L'hon. M. Pickersgill.]

bien en cette Chambre qu'en dehors; je n'ai pas honte de ma langue maternelle, mais cela ne m'empêchera pas de respecter, comme je l'ai toujours fait, les deux langues officielles au pays.

Dans ces domaines, monsieur le président, je n'ai pas de leçon à recevoir de l'honorable député de Restigouche-Madawaska. Au fait, j'ai en main le texte d'un discours qu'il a prononcé au théâtre *Star* d'Edmunston, le 31 août 1961. Malheureusement, le Règlement de la Chambre ne me permet pas de consigner au compte rendu officiel des débats ce qu'a alors dit l'honorable député dans son discours, lequel constituait une attaque des plus violentes contre toutes les organisations patriotiques acadiennes de la province du Nouveau-Brunswick, y compris SONA, qui lance présentement une campagne de souscription en faveur des œuvres nationales d'Acadie.

(Traduction)

Hier, monsieur le président, le ministre des Forêts a prétendu que je ne puis nommer une seule entreprise qui a été mise en œuvre par le nouveau gouvernement provincial et il m'a défié d'en nommer une. Le ministre savait que le Règlement m'interdisait alors de lui répondre. Il devrait savoir aussi que le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick a pris le pouvoir il y a seulement quinze mois et qu'il faudra plus de quinze mois pour mener à bonne fin le genre d'entreprises que lance le gouvernement. Si le Règlement me laissait le loisir d'énumérer tout ce que le présent gouvernement du Nouveau-Brunswick a accompli depuis le peu de temps qu'il est au pouvoir, je crois que le ministre des Forêts aurait la réponse à son défi. Je ne signalerai en passant que les primes d'hôpital que son gouvernement avait créées et qui ont été abolies quelques jours seulement après que le présent gouvernement eût pris le pouvoir.

Pour ce qui est des nouvelles industries, le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick a garanti plus de prêts financiers aux nouvelles industries de la province, en quinze mois, que l'ancien gouvernement dont le ministre des Forêts était le chef, en huit ans.

Je voudrais poser une question au ministre des Finances. S'il examine le tableau 3, à la page 8212 du hansard, il verra qu'avec la nouvelle formule, le Nouveau-Brunswick recevra, pour l'année 1962-1963, environ \$36,265,000. S'il veut bien maintenant revenir à la page 8203 du hansard, au tableau 4, il verra que le Nouveau-Brunswick, avec la formule actuelle, recevra pour l'année 1961-1962, la somme de \$36,334,000. C'est dire que, d'après les chiffres publiés par le ministre des Finances, le Nouveau-Brunswick, avec la nouvelle formule, recevra \$69,000 de moins en 1962-1963 qu'il aurait reçu avec la formule nouvelle.